

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 73 (2001)

Heft: 3

Artikel: Droit de cité : pour essayer de conquérir la ville

Autor: Piguet, Jean-Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DROIT DE CITE : pour essayer de conquérir la ville

L

a qualité du logement, la qualité de la ville ne sont pas des enjeux gratuits et donnés, mais le résultat d'actes militants et citoyens.

Tout n'est pas dans les lois, les normes et les textes: loin s'en faut. Beaucoup se lit, s'exprime,

se revendique dans les faits construits et la réalité vécue.

Un safari, c'est d'abord un parcours éducatif où l'on apprend au quidam urbain les défauts et les possibles dans son environnement.

C'est ensuite un terreau d'idées et de revendications résultant du débat lors de la visite en groupes.

Le militantisme de Droit De Cité est à mettre en parallèle avec la belle époque des années fondatrices de l'Association Suisse

pour l'Habitat et pourrait ricocher sur elle, alors que l'enthousiasme et l'énergie nécessaires finissent par lui manquer.

Il faut espérer que le mouvement DDC essaime partout, et pour paraphraser un beau barbu emblématique soutenant la révolution vietnamienne, espérer « crear muchos muchos safaris ».

Le rédacteur

UNE VISION, UN CONSTAT, UNE ENVIE

Fondée à Lausanne en 1992 par une poignée d'amoureux de la ville - la leur en particulier comme aussi l'urbs en général -, l'association Droit de Cité (DDC) non seulement survit encore près de 10 ans plus tard (ce qui intrigue ses propres fondateurs!), mais fait preuve d'une vitalité réjouissante. Ni subventionnée ni parrainée, elle vit uniquement des cotisations de ses membres, lesquels sont aujourd'hui près d'une centaine, dont une quinzaine sont régulièrement actifs, et elle jouit d'une notoriété et, semble-t-il, d'une estime grandissantes. Bref portrait en guise de tentative d'explication.

L'association est née d'une vision commune, d'un constat et, bien sûr, d'une envie d'agir.

La vision commune porte sur les enjeux prioritaires d'un urbanisme citoyen et de proximité. Bien sûr, les définitions de la ville - idéale ou pas - sont innombrables et les conceptions aussi di-

verses et profuses que venelles moyenâgeuses. Mais ce qui importe ici, et pour nous, c'est d'appréhender la ville comme le lieu de réseaux denses et plus ou moins intégrés, d'échanges sociaux, culturels, économiques, religieux. Son organisation spatiale correspond à son organisation sociale. Ainsi, la ville moderne, à l'image de notre société, s'est constituée par séparation des fonctions et des populations et, par conséquent, des espaces. On s'aperçoit de plus en plus, aujourd'hui, que cette évolution doit être renversée au profit d'une intégration sociale et culturelle et d'une mixité des affectations, y compris dans le traitement des espaces publics. Cette politique doit bien sûr se concevoir sur le long terme et elle doit notamment se concrétiser par la revalorisation des quartiers, de la périphérie comme du centre ainsi que par la promotion d'une mobilité judicieusement répartie entre le transport individuel motorisé, les transports publics et les déplacements non motorisés.

Pour DDC, l'urbanisme a d'abord

une fonction sociale. Sa mission est de prévoir des aménagements et infrastructures qui favorisent une bonne qualité de vie et permettent une cohabitation plus conviviale et plus solidaire entre les habitants et entre les activités. L'urbanisme doit assumer cette fonction de manière équitable et sans discrimination, notamment entre les quartiers, chacun d'entre eux devant disposer des équipements publics nécessaires : garderie, école, centre de loisirs, salle de réunion, parc et espaces verts, ainsi que de commerces et services de proximité.

DDC est aussi née d'un constat. C'était - c'est encore - qu'à Lausanne (comme ailleurs?), l'urbanisme est sujet à des crises de hoquets. Chaque projet de quelque importance est âprement discuté et contesté. Bien qu'épisodiquement abondant, ce concert de discours est pourtant en même temps lacunaire, et cela à un double titre. Tout d'abord, n'étant le plus souvent que réactif et oppositionnel, il ne favorise guère un débat constructif et prospectif

sur le développement souhaitable de la ville. En outre, il se concentre sur quelques «grands projets» (Rôtillon, Flon, Riponne-Tunnel), qui focalisent ainsi l'attention, et ceci généralement sur le centre ville. Du même coup, cette attention est détournée du «reste». Ce reste, c'est pourtant ce qui constitue l'essentiel de la ville: c'est l'habitat quotidien des Lausannois, leur logement, leur rue, leur environnement immédiat; en un mot, c'est leur quartier, leur «morceau de ville» tel qu'ils le perçoivent et le vivent jour après jour.

C'est à ce «reste» que DDC a eu - et a toujours - envie de s'intéresser. Se mettre à l'écoute des quartiers situés en périphérie du centre, faire valoir leur importance première dans le processus de développement de la ville, susciter, soutenir ou élaborer spontanément des propositions constructives pour un aménagement harmonieux des quartiers et des espaces publics, promouvoir enfin ces idées auprès des autorités compétentes, tels sont les objectifs que DDC s'est fixés. Ces objectifs ont été formulés à l'article 3 des statuts de l'association dans les termes suivants:

«L'association a pour but de promouvoir l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

A cet effet, l'association propose, soutient et s'efforce de faire réaliser toute idée ou tout projet d'aménagement de centres de quartiers et lieux d'habitation, tels que : (ré)aménagement de rues et places, création de chemins piétonniers et de pistes cyclables, modération du trafic et organisation du stationnement, construction et rénovation de logements, création et développement d'équipements socio-culturels, maintien du commerce de proximité et de places de travail. L'association s'efforce de promouvoir des processus permettant d'assurer l'information continue et la participation active des habitants et usagers concernés par des projets d'aménagement.

Pour réaliser ses objectifs, l'association cherche à établir un dialogue constructif avec les autorités et s'efforce de collaborer avec d'autres personnes et organisations poursuivant des buts analogues.»

Ci-contre: un quartier de Lausanne

UNE METHODE : LE SAFARI URBAIN

Pour connaître et comprendre la ville et ses quartiers, rien ne vaut la marche à pied. Ce que DDC aime et privilégie avant tout, ce sont ses «safaris» urbains, guidés par un ou plusieurs architectes ou urbanistes. La première étape du safari, c'est la découverte «charnelle», sensuelle, d'un morceau de ville: elle consiste à parcourir toutes les rues, places, traboules et recoins d'un quartier; puis, dans une seconde étape, sont recueillis les avis, critiques et suggestions de ses habitants, lors d'une assemblée publique. Les principales interventions du public sont relevées au fur et à mesure lors de l'assemblée. Les observations ainsi rassemblées sont ensuite discutées et analysées. Cette approche de bas en haut et ces réflexions aboutissent, autant que possible, à des propositions, le cas échéant sous la forme d'esquisses d'aménagement, que DDC s'efforce de faire valoir auprès des autorités compétentes.

Outre le plaisir et l'intérêt de la découverte, le safari et l'assemblée ont donc pour objectif de repérer ce qui fonctionne ou fonctionne moins bien dans le quartier visité, les améliorations souhaitables et réalisables, les aménagements et mesures qui pourraient être raisonnablement proposés. Il s'agit avant tout d'être à l'écoute des habitants et usagers, dont on s'efforce de recueillir les impressions, critiques, remarques et propositions au sujet de leurs lieux de vie. DDC n'est pas un bureau d'urbanisme, mais bien plutôt un forum de discussion, de réflexion et de propositions sur la ville et ses quartiers. L'approche se veut

concrète et pragmatique, en vue de déboucher sur des propositions d'aménagements simples et réalisables; Elle entend inciter à la découverte, susciter le débat et la réflexion, aider à la formulation de propositions et, le cas échéant, contribuer à faire valoir ces remarques et propositions auprès des instances compétentes.

Si quelques architectes et urbanistes sont actifs à DDC, ils ne sont pas majoritaires. L'une des règles d'or de l'association est en effet de regrouper des compétences et des sensibilités diverses, de façon à développer une approche pluridisciplinaire et à formuler des propositions dans un langage aussi clair et peu technocratique que possible. C'est la condition nécessaire - sinon suffisante - pour que DDC puisse jouer son rôle de «passeur» entre les habitants des quartiers et les urbanistes et décideurs de la commune.

C'est ainsi que DDC entend promouvoir une vision positive et dynamique de la ville, par des actions concrètes sur le terrain et l'affirmation de concepts et propositions précis et clairement formulés. Elle le fait en privilégiant des processus participatifs et en s'efforçant de créer un lieu de débat, un forum «citoyen», afin que les habitants et usagers de la cité se réapproprient un terrain jusqu'ici soit abandonné aux universitaires et professionnels de l'urbanisme, soit monopolisé par les notables politiques, afin, donc qu'ils revendiquent et exercent leur droit à la ville.

Jean-Michel Piguet

